

La Gazette des Comores

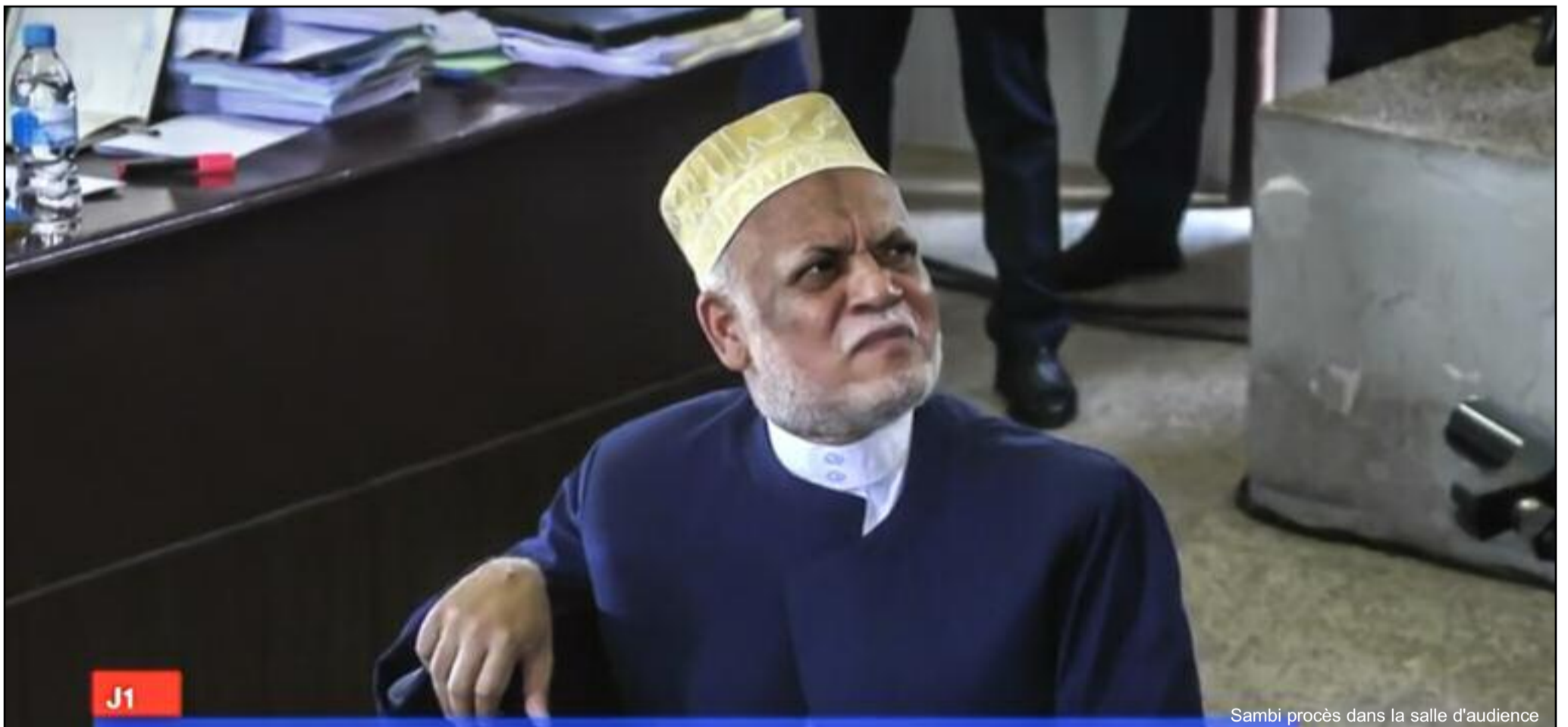
Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

23^{ème} année - N° 4256 - Mardi 22 Novembre 2022 - Prix : 200 Fc

SAMBI :

" Je refuse d'être jugé par une Cour illégale "



Sambu procès dans la salle d'audience

Le procès de l'ancien président Sambu s'est ouvert hier 21 novembre dans un climat tendu. Le prévenu ayant refusé d'être jugé par une Cour « illégale », celle-ci a fait le choix de lever l'audience jusqu'aujourd'hui (mardi 22 novembre). La reprise à l'issue de laquelle la Cour décidera de la poursuite ou du report du procès se fera sans Sambu, en tout cas selon certains de ses avocats.

Hier lundi 21 novembre s'est tenu au palais de justice de Moroni, la première audience du procès de l'ancien Chef de l'État entre 2008 et 2011, Ahmed Abdallah Sambu. L'audience n'est pas arrivée à son terme que la Cour de sureté l'a levée pour reprendre ce matin. Une décision motivée par le refus de l'ancien président d'être jugé par une Cour « illégale ».

Il est 8 heures et 29 minutes très exactement quand

l'ancien président Ahmed Abdallah Sambu pénètre le portail du palais de justice, conduit dans un pick-up de couleur noire, escorté par deux autres pick-up de couleur bleue avec des militaires armés jusqu'aux dents. Au moment de se rendre dans la salle d'audience, le public et les médias ont découvert après plus de quatre ans de détention provisoire, un homme pale et physiquement diminué. L'audience débute à 8h et 58 minutes. Les avocats ont d'entrée soulevé plusieurs exceptions toutes rejetées. Parmi elles, l'état de santé très fragile de l'ancien président, et donc il ne devrait pas être jugé selon eux. « Aucun acte médical ne prouve qu'il est inapte de répondre à la justice. Nous maintenons l'audience », a balayé d'un revers de la main le président de l'audience Omar Ben Ali, à la demande du commissaire du gouvernement près la Cour de sureté de l'État.

LIRE SUITE PAGE 3

Prières aux heures officielles Du 21 au 25 Novembre 2022

Lever du soleil:

05h 31mn

Coucher du soleil:

18h 14mn

Fadjr : 04h 18mn

Dhouhr : 11h 56mn

Ansr : 15h 29mn

Maghrib: 18h 17mn

Incha: 19h 31mn



CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE DE SHARM EL SHEIKH SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Un fonds spécifique pour les pays "les plus vulnérables"

En Egypte à Sharm el Sheikh, les délégations présentes pour la 27^{ème} édition de la conférence annuelle des Nations-Unies sur le climat ont trouvé, hier dimanche et à la dernière minute, un accord final par consensus, sur la réduction des émissions et l'aide aux pays vulnérables. Deux des gros points d'achoppement des débats. En effet, après deux semaines de conférence et une prolongation, la COP27 devait s'achever vendredi dernier, a joué une prolongation de 36 heures avant qu'un accord à minima, soit trouvé entre les 196 participants.

Par cet accord "historique", les pays riches s'engagent à financer les dégâts du réchauffement climatique dans les pays pauvres. C'est un fonds spécifique pour les pays "les plus vulnérables". L'adoption a été accueillie par une salve d'applaudissements, pour une décision réclamée avec insistance depuis des années. Cette résolution, qui est une demande

ancienne, acte la compensation par les pays riches des dégâts causés par le changement climatique dans les pays les plus pauvres. Ce fameux dossier des "pertes et dommages" qui a failli faire dérailler la conférence, avant le compromis de dernière minute.

Mais la vraie bataille pour savoir qui paiera ou recevra quoi commencera plus tard mais plusieurs ONG ont déjà salué un accord "historique". Car jusqu'à présent, les pays riches, ceux qui polluent le plus, refusaient ce principe. Ils ont quand même insisté pour que le fonds soit fléché explicitement vers les pays les "plus vulnérables". Mohamed Adow, directeur de l'ONG Power Shift Africa, ardent défenseur du fonds, s'enthousiasme : « Au début de ces pourparlers, les pertes et dommages n'étaient même pas à l'ordre du jour. Et maintenant nous entrons dans l'histoire ». Un texte a finalement aussi été adopté sur les réductions d'émissions de gaz à effet de serre. Beaucoup craignaient un recul par rapport aux ambitions des



Clôture de la COP 27 à Sharm el Sheikh.

Cop précédentes. Au final, le texte négocié appelle à une réduction "rapide" des émissions et réaffirme l'objectif de l'accord de Paris de contenir le réchauffement de la planète à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle.

Le Secrétaire général de l'ONU a regretté malgré tout un manque d'ambition pour "drastiquement réduire" les émissions de gaz à effet de serre. Et l'Union européenne s'est aussi déclarée "déçue" dimanche matin par ce manque d'ambition. Par ailleurs des nombreux pays souhaitaient une mention de la réduction de l'utilisation du pétrole et du gaz,

et pas uniquement des subventions aux énergies fossiles. La COP 27 laisse une nouvelle fois un goût d'inachevé et les déceptions sont nombreuses notamment de la part des Etats insulaires. Le détail des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir n'a toutefois pas été précisé.

De nombreux pays ont d'ailleurs dénoncé ce qu'ils considèrent comme un recul sur les ambitions définies lors de précédentes conférences : notamment sur l'objectif le plus ambitieux de l'accord de Paris, contenir le réchauffement à 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle.

Car les engagements actuels des pays signataires de l'accord ne permettent pas de tenir cet objectif, ni même celui de contenir l'élévation de la température à 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle, quand les humains ont commencé à utiliser en masse les énergies fossiles responsables du réchauffement climatique. L'accord, volontairement assez général, prévoit qu'un comité spécial règle les détails opérationnels d'ici la prochaine COP28, dans douze mois à Dubaï aux Emirats Arabes Unis.

Mmagaza

SOCIÉTÉ

Le sous réseau CLAC de Mohéli organise une semaine de la Frimousse sur les droits de l'enfant

Du samedi 19 au dimanche 27 novembre 2022, le sous réseau CLAC de Mohéli en collaboration avec l'équipe technique du club de lecture de Nioumachoi organisent une semaine dédiée à la frimousse sur les droits de l'enfant. Plusieurs activités sont prévues pour sensibiliser jeunes et adultes sur les droits de l'enfant.

Le 20 Novembre 1959, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la

déclaration des droits de l'enfant. Même si plusieurs États n'étaient pas d'accord et le texte n'a aucune valeur contraignante, il ouvre cependant, la voie à une reconnaissance universelle des droits de l'enfant. La frimousse devient un support de réflexion sur le droit à l'identité qui est fondamental, car il permet à l'enfant d'être protégé contre les abus et de bénéficier de droits comme l'accès à la santé et à la scolarisation mais aussi le droit à l'expression.

C'est pour cette raison que le

sous réseau CLAC Mohéli en collaboration avec l'équipe technique des clubs de Lecture de Nioumachoi, ont jugé nécessaire d'organiser une semaine sur le frimousse des droits de l'enfant. Un projet pédagogique qui permet aux enfants d'apprendre leurs droits civils. 44 élèves dont 16 garçons et 28 filles ont débuté ces activités prévues sur une semaine durant.

Des expositions de livres traitant le sujet ont été réalisées notamment « les droits des enfants » d'ANNE

LANCGON ou encore « j'ai le droit d'être un enfant » d'AURELIA Fronty. Également au menu des activités, une projection vidéo des planches illustrant des droits des enfants, un extrait de naissance et une déclaration de naissance suivie d'une lecture de poème de Victor Hugo « les contemplations », Livre III 1808 qui marque le travail forcé des enfants, lu par Mille Rihanna Fahad, élève du collège rurale de Nioumachoi. Un concours de dictée inter établissement intitulée « Non à

la violence » fut organisée à cette occasion.

« Le droit à la famille permet de rattacher l'enfant à une histoire et surtout il lui offre un périmètre de protection contre la violation de ses droits » explique Ben Ymame Bacar l'un des organisateurs des l'événement. « Les enfants séparés de leurs familles deviennent des victimes faciles de la violence et cela favorise l'exploitation de la traite et de la discrimination » a-t-il poursuivi.

Riwad

EAU ET ASSAINISSEMENT

Sensibilisation à Anjouan sur la loi portant code de l'eau



La SONEDE et la Mairie de Mutsamudu battent le fer pour sensibiliser la population sur la loi portant code de l'eau et de l'assainissement. Une tournée marathon s'effectue de concert entre les deux institutions.

Les chargés de la sensibilisation et vulgarisation de la loi portant code de l'eau et de l'assainissement en Union des Comores mènent des travaux de sensibilisation sur l'article 45 du code de l'eau. Un article qui délègue le pouvoir aux associations et organisations non gouvernementales à se constituer partie civile pour la défense de l'intérêt collectif notamment celui de l'environnement. Mohamed Ali alias prof,

responsable de la statistique et des ressources humaines à la Mairie de Mutsamudu, montre qu'ils vont continuer le combat en attendant la restitution des travaux. « Durant les deux jours de travail, nous avons recommandé qu'il y ait une formation technique et professionnelle ainsi qu'une forte vulgarisation auprès de toutes les couches sociales », avance-t-il, tout en expliquant l'importance de cette loi. « Elle est très intéressante dans la mesure où elle va recadrer beaucoup de choses sur la protection de l'environnement et l'eau surtout », poursuit-il.

L'implication de toute la population est plus que nécessaire pour une bonne gestion de l'eau. L'article 45 du code de l'eau stipule que « l'Etat

reconnait aux associations et ONG le droit de défendre les intérêts collectifs en matière de ressources en eau et d'assainissement » et « toute association de défense de l'environnement ou intervenant dans le domaine de l'eau est habilitée à se constituer partie civile dans le cadre de la répression des infractions commises en violation de la présente loi ».

A l'article 156, il est prévu une peine d'emprisonnement de 2 à 5 ans et une amende de 10 à 100 millions ou de l'une des deux peines seulement, contre « tout gestionnaire du service public d'approvisionnement en eau potable qui offre aux populations de l'eau non potable en application des articles 47 et 64 ».

Nabil Jaffar

SAMBI :

" Je refuse d'être jugé par une Cour illégale "

Suite de la page 1

De retour dans la salle après une vingtaine de minutes que l'audience a été suspendue, la partie de la défense a pris tout le monde de court en se disant opposé au procès de par l'illégalité de ladite Cour. « Je refuse d'être jugé par une Cour illégale. Je ne peux pas cautionner cette forfaiture. Libre à vous de faire ce que vous avez déjà l'intention de me faire subir », a déclaré en langue nationale l'ancien président à qui la Cour a essayé en vain de couper la parole pour attendre la lecture de l'ordonnance de renvoi, laquelle lecture qui n'aura finalement pas lieu. « Nous nous opposons au report de ce procès. Les Comoriens ont soif de savoir la vérité sur la dilapidation des

milliards de francs dans le cadre de ce programme de citoyenneté économique. Les Comoriens ont besoin d'entendre Sambi s'expliquer », s'est emporté un des avocats du gouvernement, Me Abdallah Mohamed Hassani. Sur la forme, il n'avait visiblement pas tort. Seulement, Sambi ne reviendra pas sur sa décision.

Rappelons que Sambi ainsi que les anciens vice-présidents Mohamed Ali Soilihi et Nourine Bourhane sont poursuivis pour « haute trahison, détournement de deniers publics, faux et usage de faux, abus de fonction, forfaiture, corruption, concussion recel et complicité » dans le cadre du programme de la citoyenneté économique. « La requalification retenue sur la haute trahison doit faire partie

de l'ordonnancement juridique conformément visée par la loi 81. Elle stipule que les qualifications pour lesquelles sont poursuivis les prévenus doivent être dans le code pénal. Or dans le code pénal comorien la notion de haute trahison n'a jamais été définie. L'article 30 de la Constitution renvoie à une loi organique pour fixer les conditions de Constitution de la haute trahison. La loi organique n'a jamais été élaborée, encore moins votée et promulguée », regrette Me Fahmi Said Ibrahim, un des avocats de Sambi. L'audience reprend ce mardi matin, et cela sans le principal mis en cause. A la Cour de sûreté de décider si elle poursuit les audiences en son absence ou si elle les reporte...

Andjouza Abouheir



Arrivée de Sambi au procès

PROCÈS SAMBI :

Ambiance survoltée autour du procès de l'ancien rais

Ce lundi 21 novembre restera dans les mémoires des comoriens comme une date historique. Pour la première fois dans l'histoire de notre pays, un ancien chef de l'Etat est traduit devant la justice pour des actes supposés commis dans l'exercice de son mandat.

C'est sous les cris Allah Akbar que de nombreux badauds amassés aux alentours du palais de justice de Moroni ont accueilli l'ancien président Sambi au moment de son entrée sous haute escorte militaire, ce lundi 21 novembre vers 8h 30. Dès 6h du matin, les rues de Moroni ont été investies par les forces de l'ordre qui ont érigé des check-points pour filtrer les passants et les voitures. Depuis le quartier Hadoudja, les gendarmes ont posé un barrage dans le sens de la descente vers le rond point Dar Saada. Aucune voiture ne pouvait emprunter ce sens et étaient toutes dirigées vers le sens de la montée, créant par conséquent un énorme embouteillage surtout à l'heure où les écoliers s'apprétaient



à rejoindre les salles de classes.

Dans les bâtiments administratifs qui jouxtent le tribunal, les employés étaient tous dans les terrasses pour essayer de suivre le procès à partir des énormes hauts parleurs qui retransmettaient en direct les débats. Dans le quartier Magoudjou, au lieu emblématique

dit « Nfouriapadjou », un autre barrage a été érigé pour filtrer les personnes habilitées à accéder au palais de justice, fouilles minutieuses pour les journalistes et les employés du palais de justice. Un peu partout dans les places publiques et les cafés, les débats étaient animés. Les pour et les cont-

re, allaient de leurs commentaires.

Mohamed Ali, rencontré au café le Jour au Jour pense que le procès qui a débuté hier n'est rien d'autre qu'une mascarade. « C'est une juridiction d'exception taillée sur mesure pour condamner le président Sambi », dit-il. Pour lui, il n'y a aucune garantie pour une justice

indépendante et équitable pour le président. De son côté, Mohamed Housseine même s'il est circonspect sur une justice équitable, il se félicite néanmoins que le procès se déroule enfin, après plus de 4 ans de détention provisoire. « Pour le bien de tout le monde, je pense qu'il était temps que la justice se fasse pour permettre à la population de passer à autre chose », souligne-t-il.

L'ambiance était à son paroxysme à chaque fois que le nom de l'ancien président était prononcé, suivi du slogan "harahara swafi", pour montrer la probité de l'ancien Rais face à l'injustice de la machine judiciaire. Après le renvoi du procès à 8h ce jour, la foule en délire n'a cessé de crier son soutien à l'ancien chef de l'Etat qui paraissait affaibli avec une démarche très chancelante. Ce qui est sûr, la popularité de l'ancien président n'a pas pris une seule ride au sein d'une large frange de l'opinion, du moins ceux qui étaient présents dans les environs directs du tribunal de Moroni.

AS Badraoui

UNIVERSITÉ DES COMORES

La mutuelle de santé de l'UDC relancée

Depuis 2018, la mutuelle de santé a été interrompue pour diverses raisons à l'université des Comores. Elle vient d'être relancée cette année après huit mois de concertation entre l'administration centrale et les coopératives des étudiants.

La mutuelle de santé au titre de l'année universitaire 2022-2023 est relancée après de multiples concertations entre le ministère de l'éducation nationale, l'administration centrale de l'université et les coopératives des étudiants. Cette relance n'a pas été

facile selon Mouigni Hamza Saïd, secrétaire général adjoint de l'université des Comores. « Depuis 2018, la mutuelle a été sujet à plusieurs débats qui ont abouti à son annulation. D'abord, cette mutuelle a été instaurée à l'université en 2010 pour faciliter le coût de l'étudiant. D'ailleurs partout dans le monde, les universités prennent la charge des étudiants c'est-à-dire le transport, la restauration et la santé. Mais de 2015 jusqu'à en 2018, la mutuelle était de 2500 FC. Et le droit d'inscription de chaque étudiant est de 40.000 fc alors que la charge de chaque étudiant s'élève à

175.000 FC. Donc c'est le gouvernement qui complétait le différentiel », explique-t-il.

Ce dernier montre que le mode de vie a changé, ce qui explique l'augmentation du frais de la mutuelle. Un changement qui a provoqué le courroux des étudiants qui refusent le rajout. « Aujourd'hui, la vie est devenue chère. Le prélèvement de mutuelle ne peut pas rester le même. En 2018, un étudiant nous coûtait 175.000 fc. Alors un étudiant va nous coûter combien en occurrence. Ainsi nous avons trouvé un compromis avec les coopératives et la mutuelle est fixée à 5000

fc. C'est une somme discutée avec les coopératives et ont pris la charge d'expliquer aux étudiants de chaque composante », poursuit-il.

Pour la secrétaire général adjoint, la relance de cette mutuelle est une très bonne chose car les étudiants peuvent avoir une certaine facilité des soins au centre hospitalier d'El Maarouf, l'école de santé et à l'hôpital de Mutsamudu. Sur l'opacité quant à la gérance de la prochaine mutuelle, un communiqué émanant de l'université des Comores publié le 14 novembre dernier explique que la totalité de la somme sera versé dans un compte

HOLO de l'université lors des inscriptions définitives. « L'administration centrale et les coopératives des étudiants vont se revoir après ce processus pour transférer ensemble cet argent dans un autre compte de gestion mutuelle de l'université et toute dépense sera communiquée aux concernés », rassure-t-il, pour faire comprendre qu'il faut à tout prix sauvegarder l'entente et le dialogue pour le bon fonctionnement de cette université.

Kamal Gamal

BOXE :

Une nouvelle ère commence

Comme promis en octobre dernier lors de la visite du président de la Fédération régionale de Boxe et non moins président du Comité Régional Olympique réunionnais, des boxeurs comoriens ont pris part à un tournoi à l'île de la Réunion. Et ils sont revenus avec trois médailles.

Sous l'égide du président Mohamed Abdou Mbechezi, la boxe comorienne semble prendre une nouvelle impulsion. Quelques jours avant le début de la 12e édition de la CJSOI, des athlètes comoriens en l'occurrence des boxeurs sont allés emmagasiner le maximum de confiance lors du Trophée des Îles de l'Océan Indien organisé à La Réunion tout au long de la deuxième dizaine de ce mois de novembre. Trois boxeurs comoriens ont pris part à ce tournoi en compagnie d'autres boxeurs de la région. Un tournoi organisé pour préparer les boxeurs devant prendre part aux prochains jeux des îles de l'océan indien en août 2023 à Madagascar.

Nassur Ali en 80 kg a décroché une médaille d'argent pour sa pre-



mière sortie hors des Comores en combattant un boxeur de 3 ans (20) son aîné. Un résultat qui le classe parmi les meilleurs de la région. Avec des boxeurs venus des Seychelles, Rodrigues, Maurice et

La Réunion, cette performance prend une autre dimension. Deux autres boxeurs ont fait des performances tout aussi honorables en obtenant des médailles de bronze en 75 et 54 kg. Prenant la parole au

nom des délégations, le président de la FCB Mohamed Abdou Mbechezi a rappelé les valeurs qui doivent prévaloir dans notre espace Indianocéan. « Nous sommes ici dans un mouvement d'indianocean

pour donner sens à la fraternité océan indien », avance-t-il.

Il a appelé enfin à casser les barrières entre nos peuples. « Nous sommes ici pour casser les murs de la séparation », dit-il. Peu de temps après son arrivée à la tête de la FCB et avec le concours du COSIC et différents sponsors, le président Mohamed Abdou Mbechezi réussit peu à peu son pari de faire briller la boxe comorienne. C'est en tout cas son souhait depuis qu'il est à la tête de la boxe comorienne. Pour illustrer cette volonté, l'année prochaine notre pays va organiser un tournoi de la même ampleur toujours dans le but de préparer les athlètes au mieux pour les jeux de 2023. En 2024, un autre tournoi de dimension continentale (14 pays) sera organisé toujours à Moroni et tout ça pour essayer de rapprocher le niveau de la boxe comorienne à ce qui se fait mieux sur le continent Africain. Pour les prochains jeux des jeunes, la boxe comorienne sera représentée par quatre jeunes boxeurs qui sont déjà en pleine préparation à L'INJS.

AS Badraoui

FOOTBALL FÉMININ

20 femmes arbitres en formation à Anjouan

Une vingtaine de jeunes femmes se trouvent en formation de quatre jours sur l'arbitrage. La formation se tient à Hombo et a démarré ce lundi avec pour objectif de responsabiliser le football féminin aux femmes (arbitres, commissaires du match et autres). Cette formation rentre dans le cadre de la bonne préparation du championnat qui débute le 15 décembre 2022 au niveau national.

Très optimistes, ces jeunes femmes dans leur costume d'arbitre se trouvent dans une salle de formation bien aérée et bien outillée. Une formation de quatre jours pour initier ces jeunes fem-

mes à l'arbitrage à l'heure où une autre formation des coaches féminins se tient à Moroni. « Cette formation est basée sur l'initiation des jeunes arbitres pour mieux passer un championnat féminin 100% féminin », indique Zaoudine Abdou, responsable du département de l'arbitrage à la fédération. Dans le cadre du championnat, il insiste qu'ils veulent un arbitrage féminin au grand complet pour les matches.

20 arbitres se trouvent en formation à Hombo. Une autres formation pour des commissaires de match, encore féminin sera tenue dans les jours qui viennent. « Nous allons former aussi des commissaires pour mieux cadrer le sujet et promouvoir le talent féminin sur le rectangle

vert », précise-t-il.

Le président de la ligue d'Anjouan montre que les femmes sont capables et l'ont démontré. « Le renforcement des capacités contribue beaucoup au développement du sport en particulier le football. L'objectif est de casser le tabou et montrer le talent féminin dans un

cadre de responsabilité de très haut niveau. On veut fixer la barre très haut », avance le président de la ligue.

Une des formatrices montre qu'elles vont tout donner et pouvoir ramener ces jeunes femmes au plus haut niveau. « Nous avons l'expérience. Nous allons aider, les initier

et surtout les conseiller sur comment gérer les pressions et avoir une psychologie qui place l'arbitre au sommet contre les intimidations pour pouvoir joindre les deux bouts du match impartialement », souligne Asmahani Ahmed

Nabil Jaffar



Formation Femme arbitre.



AVIS DE RECRUTEMENT



LePNUD Comores recruteun (e) Coordonnateur (ice) National (e) du projet «Protection de la biodiversité grâce à la gestion efficace du réseau national des aires protégées des Comores financés par le projet PNUD / GEF », NPSA 11

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de prendre connaissance des termes de référence, et de postuler en ligne à partir du lien ci-dessous :

* Poste de Coordonnateur (ice) National (e) du projet «Protection de la biodiversité grâce à la gestion efficace du réseau national des aires protégées des Comores financés par le projet PNUD / GEF », NPSA11

*https://estm.fa.em2.oraclecloud.com/hcmUI/CandidateExperience/fr/sites/CX_1/job/7045/?utm_medium=jobshare

Date de début de Publication : 21 novembre 2022

Date limite dépôt des candidatures : 05 décembre 2022

Remarques :

- Les candidatures féminines sont fortement encouragées et à compétences égales, les candidatures féminines sont privilégiées.
- Toutes les candidatures seront traitées dans la plus stricte confidentialité.
- Le PNUD ne tolère pas l'exploitation et les abus sexuels, aucun type de harcèlement.
- Tous les candidats sélectionnés seront donc soumis à des vérifications rigoureuses des références et des antécédents.